



abandon de poste et conséquences

Par **ambre35**, le **05/06/2009** à **21:18**

bonjour, pour des raisons personnelles je souhaite quitter mon cdi. en effet, pour de gros problèmes d'argent je suis obligée de retourner vivre chez mes parents immédiatement et pendant un moment, ils habitent à 500km de mon lieu de travail. cela fait 5 mois que je suis embauchée. ayant moins de 25 ans, je n'ai droit à aucune aide (rmi...), j'ai donc demandé à ma responsable de faire une rupture à l'amiable pour ne pas démissionner et avoir droit à des aides assedic le temps de retrouver un emploi, elle a refusé. j'hésite donc à faire un abandon de poste, le temps de trouver un emploi dans la région de mes parents, comme ça, si j'en trouve un, je démissionne, sinon, ils finiront bien par me licencier??? qu'est-ce que je risque de plus que le licenciement si je fais abandon de poste. et si ils m'envoient des fiches de paie à zéro pendant des mois et des mois, ai-je un moyen de me retourner contre eux? qu'est-ce qui prouve que je ne viens pas travailler? et si je viens un jour sur 15? merci d'avance.